

MAIRIE DE RANS

N° 01/2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 FEVRIER 2021

Étaient présents : Mmes THUREL Amandine, BARATA Susana, SAVIN Brigitte, LOUIS Jocelyne, BRUGNOT Ariane, Mrs MORLIER Jean-Louis, TEMPESTA Raphaël, CHARLES Fabien, SCHAEGIS David, PIGNY Eric, POULENARD Florent, CHAUTEMPS Eric, GRAS Emmanuel.

Absentes excusées : Mme ROUGEOT Fabienne donne procuration à Mme BARATA Susana
Mme MARQUEZ Nadia donne procuration à Mme THUREL Amandine

Secrétaire de séance : Mme Amandine THUREL

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération : Sécurisation de la Grande Rue**
- **Délibération pour la façade de la mairie**
- **Délibération pour la démolition de la Maison Gras**
- **Délibération pour le droit de préemption**
- **Bilan de la distribution des colis**
- **Bilan sur le bulletin municipal**
- **Information sur le columbarium**

DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

HANGAR RECEVEUR

Monsieur le Maire explique que l'atelier municipal commence à manquer de place. Il propose de se renseigner auprès du propriétaire sur la vente du hangar situé 17 grande Rue.

✚ Intervention de Monsieur SCHNEITER :

Monsieur SCHNEITER informe le Conseil Municipal qu'il loue déjà un garage à M. RECEVEUR. Il souhaiterait acheter le hangar pour garder son entreprise sur le village. Il s'agit d'une société d'agencement clé en main (rénovation de maison). Il explique qu'il fait travailler les commerces du secteur (DB matériaux). Il a besoin d'une superficie de 200 à 300 mètre carré pour son atelier. C'est pour cela qu'il est très intéressé par ce local.

✚ Intervention de Monsieur LIARD Philippe :

Monsieur LIARD Philippe informe que si l'atelier communal se vend il serait intéressé. Il souhaite créer son entreprise de rénovation dans ce local. Cela fait 5 ans qu'il est à son compte. Dans l'attente de la décision de ce projet, il indique qu'il a une opportunité d'avoir un terrain sur la zone de Dampierre.

Madame THUREL ajoute que dans le cas où l'atelier municipal pourrait se vendre, une annonce sera publiée.

RENOVATION DES BATIMENTS RACINE

↓ Intervention de Monsieur ZIOUA, Architecte

Monsieur ZIOUA présente au Conseil Municipal le chiffrage du projet concernant la rénovation des Bâtiments Racine.

1) Projet Salle des fêtes

- Jauge 120 à 140 couverts avec piste de danse : 205 m² pour la salle principale : 580 000 € HT
- Jauge de 90 à 110 couverts avec piste de danse : 167 m² pour la pièce principale : 410 000 € HT

A ces deux propositions il faudra rajouter la partie « Aménagement des Abords pour un montant de 45 000 € HT.

2) Bâtiment Faïencerie (anciens logements)

- Surface exploitable : 248 m² : 400 000 € HT

Ce projet est très lourd et demande beaucoup à réfléchir. Le Conseil Municipal étudie ce dossier et prendra une décision ultérieurement.

NETTOYAGE DE LA FAÇADE DE LA MAIRIE :

Deux devis reçus :

- Entreprise OLLMANN : 4000 € TTC
- Entreprise JACOTTET : 5000 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise OLLMANN.

Les travaux commenceront au Printemps.

MAISON GRAS :

↓ Démolition

Le Maire rappelle les 4 devis présentés lors du dernier Conseil Municipal :

- entreprise Balanche qui a démoli les bâtiments Racine : 14 000 € TTC
- SARL MF TP (Francioli) : 11 727 € TTC démolir, évacuer, faire parking en tout venant.
- Deliot TP : 21 400 € TTC, parking fini.
- Cadou : 15 340 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la proposition de la SARL MF TP.

Nous avons reçu l'avis favorable du Préfet et de l'Architecte des Bâtiment de France pour ce dossier.

Suppression ligne électrique

Le Maire informe le Conseil Municipal que la suppression du point de livraison situé au 34 grande rue engendre des frais d'un montant de 271.20 €. Le devis est accepté.

Amiante

Elle sera enlevée par la commune avec l'équipement nécessaire et déposée dans une déchetterie habilitée.

SECURISATION DE LA GRANDE RUE :

Rappel : le projet porte sur la suppression des places de parking dans la rue, solution pour limiter la vitesse, sécuriser la circulation et proposition d'aménagement le parking.

Le Maire expose au conseil qu'il convient de lancer une étude de maîtrise d'œuvre et une prestation de topographie pour les travaux de sécurisation Grande Rue.

Suite au résultat de la consultation en procédure adaptée, le Conseil Municipal dont 13 voix pour et 2 abstentions :

- **DECIDE** de retenir le devis de maîtrise d'œuvre de l'EURL ACESTI située à Besançon.

Cette prestation est estimée à :

Topographie de la Grande rue : 3 780.00 € TTC

Maîtrise d'œuvre : 10 680.00 € TTC

DROIT DE PREEMPTION :

Le Maire propose de prendre une délibération pour délimiter un droit de préemption sur l'ensemble de la Grande Rue.

Le Conseil Municipal voudrait plus d'explications. Cette délibération est reportée.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ Nettoyage des rues : Il a lieu deux fois par an avec une société habilitée.
- ❖ Columbarium : Le Maire informe qu'il reste 3 places au columbarium. La demande d'emplacement étant très demandée, le Maire propose à M. CHARLES de s'occuper de faire faire des devis.
- ❖ Vierge : L'entreprise BOUCON s'occupe de voir ce qu'elle peut faire.
- ❖ Monument aux morts : Le nom de BOUGAUD François, ancien soldat de la guerre, sera inscrit sur le monument aux morts. La gravure sera faite par l'entreprise BOUCON pour un montant de 287.50 € HT.

- ❖ Ossuaire : Devis accepté d'un montant de 2500 € TTC. Les travaux seront faits sur deux ans. Dans un premier temps se fera la stèle et plus tard sera posé le marbre.
- ❖ Aire de pique-nique en forêt de Chaux : La communauté de Communes Jura Nord attribue une subvention de 7500 € aux communes. Rans sollicitera donc Jura Nord pour développer son aire de pique-nique en forêt de Chaux.
- ❖ Contrôle des poteaux incendie : Le Maire rappelle qu'un contrat a été signé avec la Sogedo pour la révision des poteaux incendie (56 €/an par poteau). Tous les 3 ans elle procède à un test de débit de pression. Le résultat devrait bientôt arriver.
- ❖ Point d'eau : Les Pompiers auraient besoin d'un point d'eau. Le Maire propose vers la route d'Etrepigny.
- ❖ Rigoleuse : Le Maire informe que la commune a acheté une rigoleuse d'un montant de 2200 € HT. Elle servira à l'entretien des fossés.
- ❖ Camion employé communal : Il commence à avoir des réparations. Réfléchir pour peut-être le changer par la suite.
- ❖ PLUI : En cours avec la Communauté de Communes Jura Nord.
- ❖ Commission subvention : La commission se réunit chaque année en septembre. Toutefois nous avons reçu une demande pour aider les sinistrés suite aux inondations de la Vallée Roya. Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €. Cette délibération est rattachée à ce conseil municipal. Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez vous renseigner en Mairie.
- ❖ Bilan colis des aînés : La distribution s'est bien passée et a été appréciée de tous. Au total : 8 colis femme / 14 colis homme et 12 colis couple.
- ❖ Bilan bulletin municipal : Bon retour, garder la même présentation.
- ❖ Fleurissement : Présenté par Mme SAVIN : Privilégier au-dessus du canal et à l'arrêt de bus devant la mairie. Des balconnières seront mises sur la clôture vers l'aire de jeux se trouvant à côté de l'abri bus rue des Écoles.
- ❖ Épicerie sociale de Fraisans : Mme LOUIS informe que l'épicerie sociale de Fraisans recherche des bénévoles. N'hésiter pas également à faire un don si vous avez du matériel ou autres objets dont vous ne vous servez plus.

Séance clôturée à 23h50

Fait à RANS, le 24 février 2021

Le Maire,


